Résolution sur la situation des droits de l’homme en Corée du Nord, notamment la persécution des minorités religieuses

2022/2620(RSP) - 07/04/2022 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur la situation des droits de l'homme en Corée du Nord, notamment la persécution des minorités religieuses.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes par PPE, S&D, Renew, Verts/ALE, The Left et députés.

La République populaire démocratique de Corée (RPDC) reste l'un des pays les plus répressifs au monde. Le gouvernement n'autorise aucune opposition politique, aucune élection libre et équitable, aucun média libre, aucune liberté religieuse, aucune liberté d'association, de négociation collective ou de circulation et ne respecte donc pas le principe de l'État de droit.

En outre, la pandémie de COVID-19 a été utilisée par la RPDC pour isoler davantage le pays du monde extérieur, ce qui a eu pour effet d'exacerber les violations des droits de l'homme et d'avoir un impact négatif sur la santé de sa population.

Le Parlement a réitéré sa ferme condamnation de la répression d'État exercée depuis des décennies de manière systématique par les dirigeants suprêmes actuels et passés et l'administration de la RPDC. Il a demandé à Kim Jong-un de mettre fin à la politique d'extermination, de meurtres, d'esclavage, de torture, d'emprisonnement, de viols, d'avortements forcés et autres violences sexuelles, de persécution pour des motifs politiques, religieux, raciaux et de genre, de transfert forcé de populations, de disparition forcée de personnes, d'acte inhumain consistant à provoquer sciemment une famine prolongée et d'impunité institutionnalisée pour les auteurs de ces actes.

La résolution a également demandé à la RPDC de :

- déclarer un moratoire sur toutes les exécutions, en vue d'abolir la peine de mort dans un avenir proche;

- mettre un terme aux exécutions extrajudiciaires et aux disparitions forcées;

- libérer les prisonniers politiques et permettre à ses citoyens de voyager librement, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays;

- autoriser la liberté d'expression et la liberté de la presse pour les médias nationaux et internationaux, et permettre à ses citoyens d'accéder sans censure à l'internet;

- garantir l'accès de tous les citoyens à la nourriture et à l'aide humanitaire en fonction des besoins, conformément aux principes humanitaires;

- cesser toute violence contre les minorités religieuses et leur accorder le droit à la liberté de religion et de croyance, le droit d'association et le droit à la liberté d'expression;

- mettre fin à son programme de travail forcé parrainé par l'État, dans le cadre duquel des pays étrangers ont bénéficié de dizaines de milliers de travailleurs nord-coréens dans des conditions précaires, générant ainsi une monnaie forte pour contribuer au maintien du régime;

- travailler avec les organisations internationales, y compris l'initiative COVAX (Coronavirus (COVID-19) Vaccine Global Access), pour assurer la livraison et la distribution en temps voulu des vaccins COVID-19 à sa population;

- abandonner ses programmes d'armes de destruction massive et de missiles balistiques de manière complète, vérifiable et irréversible.

La résolution a encouragé les gouvernements chinois et russe à ne pas refuser aux réfugiés nord-coréens qui traversent la frontière chinoise et russe le droit de demander l'asile ou à les renvoyer de force en Corée du Nord, mais à protéger leurs droits humains fondamentaux.

Enfin, le Parlement a encouragé l'UE et les États membres à élaborer **une stratégie complétant le régime de sanctions de l'UE**, conformément à la stratégie globale de l'UE, et tenant compte de la reprise du dialogue politique avec la Corée du Nord lorsque le moment sera venu, en vue d'intégrer les droits de l'homme, la dénucléarisation et les initiatives de paix dans son engagement avec la RPDC.